

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 1^{er} mars 2021

Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL (19h15), Audrey GRANDCLEMENT, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Excusés : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Olivier ROYDOR

Début de la séance : 19H05

Monsieur le Maire demande si tous conseillers ont pris connaissance du document expliquant ce qu'est un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Celui-ci n'est en effet pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Néanmoins, Monsieur le Maire indique que cette étape est un moment important pour le Conseil Municipal, réuni pour discuter des orientations budgétaires et ainsi définir les priorités et obtenir toutes les informations utiles avant le vote du budget. La commission Finances pourra ensuite préparer les budgets à présenter.

Avant de débiter le débat, Monsieur le Maire fait état de la réunion du mardi 23 février en Sous-Préfecture avec les financeurs potentiels du projet de réhabilitation du bâtiment dit du Relais des Skieurs. Un plan de financement prévisionnel a été établi, tablant sur une part d'auto-financement de la commune à hauteur de 25,9%, dont 14,3% seront pris en charge par la Communauté de Communes pour la partie Office du Tourisme. Ce plan permet à la commune de financer le reste à charge par un emprunt inférieur aux loyers produits par le bâtiment.

Afin que le dossier puisse avancer, il sera proposé au conseil municipal autorise le lancement du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) lors du prochain conseil municipal. Cette étape permettra de connaître le montant définitif des travaux et le calendrier, puis de rassembler les accords de subventions, avant la signature des contrats et l'engagement des travaux. Le Département du Jura a d'ores et déjà indiqué que son dispositif de subvention applicable participera à hauteur de 465 476,29 €. Monsieur le Maire demande alors aux conseillers de bien vouloir ajouter une délibération à l'ordre du jour afin de l'autoriser à solliciter une subvention pour que le dossier puisse être enregistré par les services du Département.

Il est donc proposé d'évoquer les projets pouvant être engagés, d'après les dépenses et recettes d'investissement connues à ce jour.

Recettes		Dépenses	
Excédent reporté de l'exercice 2020	28 334 €	Remboursement du capital des emprunts	66 875 €
FCTVA sur investissements 2020	20 000 €		
Amortissements	22 900 €		
Taxe d'aménagement estimée	10 000 €		
Solde de subvention DETR - Etude bâtiment RDS	25 650 €		
Subvention LEADER - Etude RDS et Résidence Artistique	18 000 €		
TOTAUX	124 884 €		66 875 €
Delta		58 009 €	

La commune dispose donc de 58 009 € de capacité d'auto-financement pour l'année 2021, sans affecter son fond de roulement. En effet, les résultats 2020 montre un excédent en investissement, ce qui implique que le fond de roulement de la commune augmente. Il s'élève à ce jour à 238 000 €. Pour rappel, les finances d'une collectivité sont considérées comme saines quand celui-ci est supérieur à un quart de son budget de fonctionnement, soit environ 100 000 € dans notre cas. Le résultat obtenu traduit les efforts de la Commune de La Pesse pour rétablir cet équilibre depuis plusieurs années. Le reversement du FCTVA (146 214 €) lié à la construction du CTM a également permis une hausse significative du fond de roulement en 2020, cette situation est donc exceptionnelle.

Par ailleurs, l'encours de la dette (somme du capital des emprunts restant à rembourser) au 01/01/2021 s'élève à 959 658.74 € pour le budget principal et 182943.51 € pour le budget annexe Assainissement. La commission Finances va évaluer les possibilités de renégociation des prêts auprès des banques, sachant que les collectivités sont moins protégées par la législation que les particuliers quant aux pénalités de remboursement anticipé.

Les élus liste les opérations projetées et retiennent comme projets prioritaires :

Opération	Estimation du coût ou du reste à charge max
Rénovation logements Fruitière	34 000 €
Création d'un sentier de découverte (signalétique)	1 500 €
Cabane des chasseurs frais d'acte et de permis	1 000 €
Adressage (signalétique)	3 000 €
Réfection toiture locaux artisanaux entrée Nord	11 600 €
Réfection de voirie	20 000 €

Quelques commentaires supplémentaires :

- Le projet de réhabilitation du Relais des Skieurs n'est pas inscrit puisqu'il fera l'objet d'un emprunt et d'une décision modificative du budget si les travaux sont engagés. La phase études est déjà en grande partie payée et subventionnée.
- La rénovation des logements de la Fruitière permettra de dégager des loyers pour le budget de fonctionnement.
- Le sentier découverte rentre dans le cadre de la valorisation du patrimoine avec les murets en pierres sèches, et pourrait s'appuyer sur des financements à solliciter auprès du PNR et/ou de la communauté de communes
- L'adressage nécessitera un investissement en signalétique, les élus souhaitent voir ce dossier aboutir sur cet exercice en maintenant autant que possible le nommage existant.
- Les travaux sur les écoles ne sont à ce jour pas chiffrés et leur financement n'est pas encore monté. Des informations seront peut-être obtenues d'ici le vote du budget.
- L'aide à l'équipement des espaces pastoraux pour les agriculteurs ne sera pas inscrite au budget, car les aides européennes sont plafonnées à 40 % d'aides publiques sur la région Bourgogne/Franche-Comté. Le comité consultatif continue de travailler sur le diagnostic du territoire pour les ressources en eau et essaiera de faciliter l'utilisation de ces dispositifs.

Concernant le Budget Assainissement, le principe d'un budget annexe est que ses usagers le financent, plutôt que tous les contribuables de la commune. Cependant, pour les communes de moins de 3500 habitants, il est possible d'abonder le budget annexe par une dépense au budget principal, en cas de difficulté pour l'équilibrer. C'est le cas cette année, avec quatre facteurs qui compliquent son élaboration :

- la commission finances propose de valoriser les heures de l'agent communal consacrées à l'assainissement sur ce budget, à hauteur de XXX€. Cela permet de mieux retracer le coût réel du service, qui était déjà subventionné par le budget principal en pratique.
- l'étude diagnostique décennale, qui n'a pas été réalisée depuis la construction du système d'assainissement, génère un déséquilibre dans le budget d'investissement (montant évalué en 2020 à 9 041 €).
- La mise en place de la phosphatation des boues : elle permet une meilleure épuration de l'eau et permettra la conformité des rejets, mais elle a un coût direct en produits utilisés pour le traitement et un coût induit par l'augmentation du volume de boues à évacuer.
- Les recettes de taxe de raccordement se raréfient, du fait du nombre limité de constructions nouvelles

L'équilibre de ce budget sur ces dernières années était donc atteint par un défaut d'investissement dans ce système et une utilisation de recettes non récurrentes pour financer son fonctionnement. À l'avenir, des travaux seront préconisés par l'étude diagnostic et requis par l'état vieillissant du réseau et le durcissement des normes sur les rejets dans le milieu naturel.

Les solutions proposées et à combiner sont :

- un virement du budget principal au budget annexe, avec le défaut de faire reposer sur l'ensemble des contribuables ce coût.
- Augmenter la part fixe de la redevance (l'abonnement) et le tarif au m³ pour l'année suivante pour générer une recette supplémentaire. Les perspectives pour l'avenir montrent qu'il est nécessaire d'opérer d'ores déjà des hausses pour faire face aux travaux inévitables sur les équipements. Cependant, pour faire face à l'ensemble de la dépense, cette hausse serait difficile à amortir pour bien des foyers usagers...

La commission Finances ébauchera plusieurs combinaisons choix de financement d'ici le vote du budget.

Pour terminer, Monsieur le Maire revient sur le sujet du bâtiment Relais des Skieurs et demande aux conseillers de délibérer sur le sujet de subvention du département.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Département du Jura pour l'octroi d'une subvention au titre de la DST Socle dans le cadre du projet nommé Restructuration d'un bâtiment multi-fonctions à La Pesse.

La séance est levée à 20H50.

Rappel : Le prochain conseil municipal est fixé au **mardi 23 mars 2021 à 19h.**